

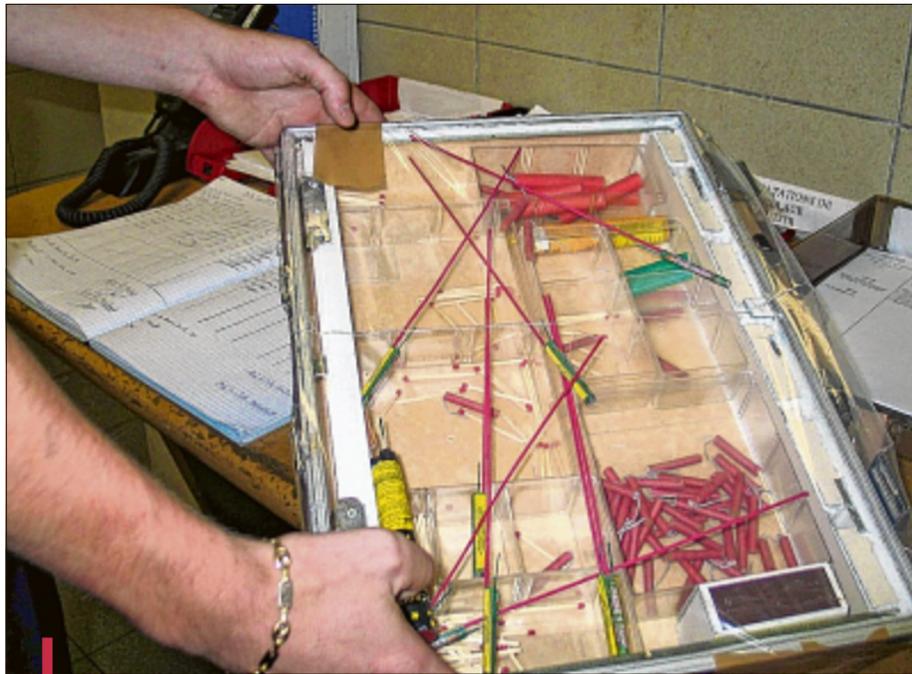
14-juillet : attention à ne pas gâcher la fête avec des pétards

Chaque année pour la Fête nationale, les blessures causées aux mains sont nombreuses

Avec le réveillon du 31 décembre, la Fête nationale du 14-juillet est l'autre rendez-vous incontournable de l'année pour les pétards et les feux d'artifice. Cette année, crise sanitaire oblige, les rassemblements de plus de 5 000 personnes sont interdits et la grande majorité des communes (Avignon, Carpentras, Montoux...) ont fait le choix d'annuler leurs festivités.

Néanmoins, les grandes surfaces, les magasins et sites internet spécialisés devraient encore être pris d'assaut par les amateurs de pétards et de bombes qui éclatent dans la nuit noire. Pour surprendre leurs familles ou leurs amis, leur en mettre plein la vue et les oreilles dans le jardin, certains vont opter pour le petit spectacle pyrotechnique à domicile. Mais pour éviter que la fête ne tourne au drame, quelques conseils de prudence s'imposent.

Car chaque année, partout en France, mais aussi du côté de la clinique Fontvert, à Sorgues, et pas uniquement à cette période, on déplore de graves blessures : brûlures aux mains, doigts mutilés ou arrachés lors d'une explosion sont loin d'être rares dans l'établissement spécialisé dans la chirurgie de la main (voir par ailleurs). Outre ces blessures,



Les pétards, quelle que soit leur catégorie, sont à utiliser avec la plus grande prudence. En dehors des accidents, ils peuvent aussi provoquer des incendies. /PHOTO ARCHIVES L.P.

l'utilisation de feu d'artifice à domicile peut aussi entraîner des incendies si les conditions météorologiques sont ignorées. Pour éviter tous ces accidents, tous les ans, le ministère de l'In-

térieur prodigue des conseils. D'abord, il est recommandé d'acheter un produit dont le mode d'emploi est rédigé en français, de lire attentivement la notice et les informations figu-

rant sur l'étiquetage : la limite d'âge, la catégorie (F1, F2 ou F3), le mode d'emploi et les précautions d'utilisation (distance de sécurité, utilisation en intérieur ou à l'extérieur). Il est impératif

de les respecter. Concernant les catégories de pétards ou de feux d'artifice, on ne peut pas faire comme on veut. La réglementation distingue quatre catégories d'articles, classées selon leur niveau de dangerosité et de nuisance sonore : F1, F2, F3 et F4 : "Les catégories F2 et F3 ne sont pas autorisées à la vente aux mineurs, seule la première catégorie (F1) peut être vendue à des mineurs de plus de 12 ans; la quatrième catégorie, F4, est réservée aux personnes ayant des connaissances particulières en matière de pyrotechnie", ajoute le ministre, c'est-à-dire aux professionnels.

Enfin, pour éviter tout accident, de petits conseils voire des interdictions auprès des enfants au sujet des dangers des pétards sont indispensables. Les conditions météo ne doivent pas non plus être négligées au risque de déclencher un incendie imputable au vent. Ultime conseil enfin, le maire de votre commune voire le préfet directement, peuvent prendre des arrêtés interdisant l'emploi ou la vente de pétards pour la fête nationale.

Le mieux reste de se tenir régulièrement informé de l'évolution de la situation sur les sites d'informations ou celui de la préfecture.

Mélanie FERHALLAD

LES ÉCHOS

▷ SÉNATORIALES : LE PARTI LR A INVESTI DEUX LISTES...

La commission nationale d'investissement des Républicains a officiellement accordé deux investitures LR pour les élections sénatoriales (comme en 2014). Alain Milon, sénateur, avait déjà annoncé qu'il se portait candidat. Il devrait dévoiler sa liste dans quelques jours. Ce matin, c'est Jean-Baptiste Blanc (notre photo), 47 ans, vice-président du Conseil départemental et premier adjoint au maire de Caumont qui confirme officiellement sa candidature et présentera les colistiers de la liste *Le Vaucluse au présent* promettant d'axer son programme "sur la modernité, du concret et du pragmatisme". Dominique Santoni, maire d'Apt, y figure en seconde position, Alain Dufaut, sénateur sortant, en troisième position.



▷ LA SITUATION FINANCIÈRE DÉGRADÉE DE L'HOPITAL DE MONTFAVET NUIT À SON FONCTIONNEMENT

La chambre régionale des comptes a contrôlé, à compter de 2013, la gestion du centre hospitalier de Montfavet. L'établissement assure des prises en charge psychiatriques dans le champ sanitaire et médico-social. L'entrée dans la démarche de certification des comptes a révélé un défaut de fiabilité des comptes préexistant, corrigé depuis 2014, mais qui a dégradé le bilan de l'établissement. De plus, le dispositif de péréquation régionale mis en place entre les établissements psychiatriques à compter de 2015, s'est avéré défavorable à l'établissement, réduisant ses ressources de 5M€ entre 2013 et 2018. Malgré les différentes mesures visant à restaurer l'équilibre financier (rationalisation de l'offre sanitaire, extension de l'offre médico-sociale, réalisation de travaux en interne, réduction de l'effectif non médical...), le déficit s'est accru en 2017 et 2018. Cette situation dégradée nuit au fonctionnement du centre hospitalier et à l'entretien de son patrimoine étendu. La poursuite de la dynamique de réorganisation entreprise est indispensable.

▷ VINS : DÉGUSTATIONS DOMINICALES À LAUDUN

Les Vignerons de l'AOC Laudun donnent rendez-vous tous les dimanches entre 10h30 et 13h du 12 juillet au 23 août pour une dégustation-vente de leurs vins en parallèle du marché hebdomadaire de Laudun (Espace Barbara, Parvis de l'église). L'occasion exceptionnelle de découvrir en un même lieu, différentes cuvées de l'appellation produites par une quinzaine de caves et domaines dans une atmosphère chaleureuse et... colorée.

LES CONSEILS DR VICTORIEN BÉGOT, CHIRURGIEN AU CENTRE SOS MAINS DE LA CLINIQUE FONTVERT À SORGUES

"A 90 %, les 15-25 ans sont les plus touchés par les accidents"



Le D^r Victorien Bégot est chirurgien orthopédiste. /PHOTO DR

D^r Victorien Bégot, chirurgien au centre SOS mains de la clinique Fontvert, à Sorgues, mais les accidents ne sont pas rares. "Il faut rappeler que les pétards, en fonction de

Tous les ans, c'est le même phénomène. Dans le Nord et l'Est de la France, les régions frontalières avec la Belgique et l'Allemagne, les accidents en lien avec les pétards ou les objets pyrotechniques sont les plus nombreux. "On est un peu plus épargné chez nous dans le Sud", confirme le

leurs catégories, de F1 à F4, ont une utilisation encadrée. Les pétards, en dehors de la catégorie F1, sont interdits à la vente pour les mineurs".

Malgré tout, si les pétards sont utilisés, plusieurs conseils s'imposent. "Quand on allume un pétard, on ne le garde pas dans la main", insiste le médecin. Comprendre : on s'en débarrasse au plus vite. "S'il n'explose pas, on ne va pas le toucher, on l'arrose d'abord avant de s'en saisir". Si malgré toutes les précautions, l'accident survient, on réagit. "En cas de brûlures, on rince sous l'eau. On n'applique pas de glace, on laisse couler l'eau sur la brûlure pendant un quart d'heure. Si les blessures sont plus importantes, c'est-à-dire s'il y a une plaie, on sort un pansement ou un linge et on enveloppe la blessure avant d'aller consulter. Si la main a des doigts arrachés ou mutilés, surtout, on ne fait pas de garrots. On réalise un pansement et on surélève la main", préconise le D^r Bégot. "Les fragments de doigts doivent être enfermés dans un sac, sac qui lui-même sera déposé dans un sac plastique conte-

nant de l'eau et de la glace pour les conserver et faciliter l'opération du chirurgien".

Après le confinement et les accidents de bricolage qui se sont multipliés au printemps, les médecins du centre SOS mains s'attendent à vivre un été animé. "Chaque année, les brûlures d'enfant avec les barbecues sont nombreuses. En septembre, ce sont les accidents liés aux vendanges". Au total, chaque année, le centre spécialisé sorguais enregistre 6 000 passages dont 2 500 se terminent au bloc opératoire. En France, 1 500 à 2 000 accidents surviennent tous les ans et concernent à 60% la main et à 40% le visage. "Concernant la main, à 90% les 15-25 ans sont les plus touchés", les blessures allant de la brûlure à l'amputation d'un doigt, voire plus, après des lésions provoquées par le blast de l'explosion.

M.F.

Le centre SOS mains à la clinique Fontvert fonctionne 24h sur 24. Sept chirurgiens s'y relayent de 8 à 18 heures. Contact : ☎ 04 90 60 03 63 37.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Carpentras : La Chesnais dépose un recours

Bertrand de La Chesnais, le candidat de la droite conservatrice, soutenu par le Rassemblement national (RN), arrivé deuxième lors du second tour des élections municipales à Carpentras, a confirmé hier qu'il a bien déposé un recours contre "l'organisation des élections", précise-t-il, auprès du tribunal administratif de Nîmes, par l'intermédiaire de son avocat.

Etant donné le contexte de la crise sanitaire, il regrette qu'il se soit passé "plus d'une semaine entre les deux tours" et que "le taux d'abstention fut trop important, sans doute lié à la peur des gens" face au Covid-19.

Enfin, le général de La Chesnais dénonce l'étiquette choisie par les services de la préfecture de Vaucluse. "Nous nous sommes présentés comme une liste divers-droite, et nous avons découvert, peu de temps après, avoir été classés comme



Bertrand de La Chesnais dénonce l'organisation des élections. /PHOTO A.E.

"extrême droite". Il confirmait hier à la rédaction de La Provence, en fin de séance du conseil municipal, que cette "coloration politique" aurait joué en sa "défaveur au moment des scrutins".

Bertrand de la Chesnais est arrivé deuxième à 39,18% derrière Serge Andrieu (45,82%). Claude Melquior est arrivé 3^e (15%). **V.B.**

CABRIÈRES D'AVIGNON

Trois ans de prison pour l'auteur d'un accident mortel

Le tribunal correctionnel d'Avignon a rendu, ce vendredi, son délibéré dans le dossier d'homicide involontaire évoqué lors de l'audience de mercredi (voir notre édition de jeudi). Guillaume Ouvrier, un ferronnier de 30 ans, domicilié à Robion, qui circulait en état d'ivresse et était par ailleurs sous l'effet de la cocaïne, a été déclaré coupable de l'accident qui a coûté la vie le 30 septem-

bre 2018 à un motocycliste, un père de famille de 55 ans.

Le drame s'était produit de nuit à une sortie de virage sur la RD15, la route qui relie Gordes à Cavillon, au niveau de la commune de Cabrières d'Avignon.

Le tribunal a condamné le prévenu à la peine de cinq ans de prison dont deux ans avec un sursis probatoire de trois ans avec obligation de soins en addictologie et de travailler. Il est

prononcé l'annulation de son permis de conduire avec l'interdiction de le repasser pendant cinq ans et 150 € d'amende.

Sur le plan civil, il est alloué un total de 84 000 € au titre du préjudice d'affection à sept parties civiles. En revanche, le tribunal n'a pas décerné de mandat de dépôt sur l'audience pour l'exécution de la partie ferme de la condamnation.

B.H.

Pour le SDF jugé "pour trois bricoles", "c'est une honte !"

Judi, les policiers ont été appelés par une avignonnaise qui a surpris un homme qui venait de s'introduire dans la propriété de ses voisins. Cet homme a été rapidement interpellé. Les policiers ont trouvé ce SDF en possession d'une paire de lunettes et d'un gilet jaune qu'il venait de dérober dans la voiture garée dans la cour de la propriété. Cet homme, Nordine Khemaissia, 46 ans, a également été mis en cause dans un autre vol à la roulotte commis le 2 juillet 2019.

Jugé hier en comparution immédiate devant le tribunal correctionnel d'Avignon pour ces deux vols, le prévenu s'est alors indigné en grondant "pour un GPS, une paire de lunettes et un gilet, vous allez me mettre une peine de 400 000 ans ? Me juger pour trois bricoles, mais c'est une honte !". Son casier judiciaire s'est pourtant alourdi d'une vingt-troisième mention : huit mois de prison dont trois avec sursis. Il les passera derrière les barreaux.